



***ÉTUDE PAR TELEMETRIE DU TERRITOIRE DE CHASSE DE MURIN DE
BECHSTEIN SUR LES SITES NATURA 2000 DORE ET AFFLUENTS
FR8301091 ET CAVITE MINIERE DE LA PAUSE FR8302010***

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
(ARTICLE L 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIERES**

4 juin 2019

Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 4 pages

Article 1 – CONTEXTE

Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Dore et affluents » FR 8301091 et Cavit  mini re de la Pause FR8302010 pr voient la r alisation de diff rentes actions dont le suivi scientifique. Les  tudes chiropt rologiques r alis es pr c demment pour les 2 sites ont permis de mettre en  vidence une grande diversit  d'esp ces et d'identifier des arbres gites pour le Murin de Bechstein.

En 2019, le Parc naturel r gional Livradois-Forez, structure porteuse de l'animation des documents d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour r aliser l' tude par t l m trie du territoire de chasse de Murin de Bechstein sur les sites Natura 2000 Dore et affluents FR8301091 et Cavit  mini re de la Pause FR8302010.

Article 2 – DESCRIPTION DE LA PRESTATION

2-1 Lieu de la prestation

Les sites Natura 2000 « Dore et affluents » n  FR 8301091 et « Cavit  mini re de la Pause » FR8302010 sur le bassin versant de la Dore.

2-2 Objectifs

L' tude qui sera r alis e en 2019 a pour objectif principal la localisation des zones de chasse et des principaux corridors utilis s par les chiropt res entre les gites et les zones de chasse. Une identification des gites potentiels sera  galement r alis e dans ces p rim tres.

2-3 R sultats attendus

Pour le suivi 2019, le prestataire retenu devra, en se basant sur l' tude 2015 et sur les secteurs identifi s :

- Suivre les gites connus de Murin de Bechstein ;
- Localiser et cartographier les zones de chasse et principaux corridors utilis s par les chiropt res ;
- Identifier de nouveaux gites potentiels pour l'esp ce ;
- D finir l' tat de conservation et l' volution des populations identifi es ;
- D finir l' tat des habitats de l'esp ce;
- Identifier les principaux probl mes de gestion ;
- Proposer des mesures de gestion en fonction des probl matiques identifi es.

L' tude pr cisera :

- Le statut des esp ces au niveau r gional, national et europ en
- La localisation sur le site d' tude
- Une estimation des effectifs
- Les exigences  cologiques et les  l ments favorables ou d favorables   la dynamique de l'esp ce
- Les enjeux de conservation pour l'esp ce et pour ses habitats   l' chelle du territoire concern  en lien avec les gites connus autour.

2.4 Organisation de la donn e

Les donn es seront pr sent es sous forme

- de descriptifs, de tableaux et cartes
- de fiches esp ces
- de bases de donn es

et de toute autre forme que le prestataire jugera utile de présenter.

Pour des données issues de ses propres travaux de terrain, le prestataire devra produire une analyse de la pression d'observation exercée et indiquer la méthode utilisée.

Les parcours de terrain des observateurs seront cartographiés. Le nombre et les dates de passage seront indiqués, les notes d'observation de terrain fournies au PNR.

2-5 Données fournies

Le Parc naturel régional Livradois - Forez s'engage à fournir au prestataire :

- Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 ;
- La cartographie des habitats des sites Natura 2000 ;
- Une carte de localisation des secteurs identifiés en 2015 ;

Article 3 – RENDU ET ENGAGEMENTS

3-1 Suivi de la mission

L'étude sera suivie par la chargée de mission Natura 2000.

Deux réunions seront à prévoir:

- au lancement du travail
- à la fin de l'étude

Le travail sera réalisé en lien étroit avec le maître d'ouvrage

Une restitution auprès du comité de pilotage du site Natura 2000 sera effectuée en fin de mission.

Si besoin le prestataire pourra proposer au maître d'ouvrage une autre organisation des réunions.

3-2 Restitutions

3-2-1 Rapport intermédiaire

Le comité de pilotage se réunissant à l'automne (date non fixée à l'heure actuelle), un rapport intermédiaire sera présenté au plus tard le 1er octobre 2019. Il contiendra la bibliographie, la méthodologie, les premiers résultats exploitables des études de terrain (cartographies, fiches...).

3-3-2 Rapport final

Le document final devra reprendre l'ensemble des analyses et propositions issues des travaux conduits dans le cadre de la présente étude.

Il comprendra :

- une description sommaire du site et sa localisation
- une description et analyse de l'existant
- une description du potentiel du site
- une présentation de l'ensemble des résultats obtenus
- une fiche descriptive et analytique de l'espèce
- un tableau synthétique portant sur l'utilisation des habitats
- une analyse de l'utilisation globale des territoires par les chauves-souris (zones de chasse, corridors de déplacement...);

- l'ensemble des relevés de terrain effectués et leur localisation ;
- la hiérarchisation des enjeux de conservation
- les propositions de mesures de gestion
- un lexique comprenant la liste des sigles et des termes scientifiques et techniques
- les sources bibliographiques utilisées
- un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Le prestataire remettra un rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention au Parc au plus tard le 30 novembre 2019.

Le rapport correspondant à cette mission sera fourni en trois exemplaires papier couleur, dont un reproductible, et une version informatique sur CD Rom (version Word et PDF, photographies en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec ArcGis. Le logo des financeurs (*) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les résultats des prospections seront saisis directement dans la base de données naturalistes du Parc (SICEN) ;
- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur les rapports et bilan :

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer sur les rapports et bilan :

